



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Continuité des soins face aux inondations et à la chaleur dans l'Oise

Question écrite n° 16419

Texte de la question

Mme Véronique Ludmann appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'exposition du parc hospitalier et médico-social aux risques d'inondation et de forte chaleur, qui menace la continuité des soins au moment précis où la population en a le plus besoin, et sur la situation particulière du département de l'Oise. Un établissement de santé doit pouvoir rester opérationnel pendant une crue ou une canicule. Or, selon les données mobilisées à partir des fichiers FINESS et des zonages d'inondation, environ 37 % des hôpitaux de l'Hexagone et de la Corse sont situés en zone inondable, de même que 29 % des Ehpad. Par ailleurs, près de 60 % du bâti hospitalier est vétuste et mal adapté aux fortes chaleurs. Anticiper ces risques par des travaux d'adaptation revient moins cher à la collectivité que d'en subir les conséquences : l'inspection générale des affaires sociales estime les besoins d'investissement pour la seule efficacité énergétique des bâtiments entre 1 et 2,5 milliards d'euros par an, quand les événements climatiques extrêmes coûtent déjà près de 20 milliards d'euros par an. L'Oise est directement concernée. Traversé par l'Oise, l'Aisne, le Thérain et l'Epte, le département a connu des crues marquantes, notamment en 1993 et 1995, et fait l'objet d'un plan de prévention du risque inondation pour les vallées de l'Oise et de l'Aisne en amont de Compiègne, couvrant des communes comme Compiègne, Clairoix, Choisy-au-Bac, Thourotte ou Ribécourt-Dreslincourt. Plusieurs établissements de santé et établissements pour personnes âgées ou en situation de handicap du département sont implantés à proximité immédiate de ces cours d'eau. La conjugaison de ce risque d'inondation et de la surchauffe estivale d'un bâti hospitalier vieillissant fait peser une menace concrète sur la continuité des soins dans l'Oise. Elle lui demande si le Gouvernement entend procéder à un recensement national des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux exposés aux risques d'inondation et de forte chaleur, et engager un plan pluriannuel d'adaptation du bâti. Elle lui demande par ailleurs de préciser le nombre et l'identité des hôpitaux, Ehpad et établissements accueillant des personnes en situation de handicap situés en zone inondable dans le département de l'Oise, ainsi que les mesures de protection prévues, qu'il s'agisse de l'adaptation du bâti, des plans de continuité d'activité ou des dispositifs de rafraîchissement, pour garantir la sécurité des patients et des soignants du département.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Ludmann](#)

Circonscription : Oise (4^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16419

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5880